



Fiche pratique

Orientation de la femme victime de violences après détection

A l'usage des professionnels de santé

REPERAGE

SIGNES D'ALERTE

DEPISTAGE SYSTEMATIQUE EN CONSULTATION

Exemple de question ouverte : « *Comment vont les choses à la maison ?* » « *Comment va votre couple ?* »

Utilisation possible du [Violentomètre](#) (outil d'autoévaluation de repérage des violences)

PRISE EN CHARGE

Evaluation du risque

Examen clinique +/- complémentaire

Formaliser les éléments recueillis dans le dossier médical de la patiente

Certificat médical de constatation de violences (existe pour toutes les professions avec ordre en ligne)

Orientation vers Médecin Traitant pour évaluation de l'Incapacité Totale de Travail (ITT) +/- Arrêt de travail

Information et Orientation de la patiente en respectant son choix

ORIENTATION

DANGER IMMINENT

PAS DE DANGER IMMINENT

Si la patiente souhaite quitter le domicile :

L'orienter vers un hébergement d'urgence :

- Heure ouvrable : Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE) Rhône –

Tel : 04.72.61.42.35

- Hors heure ouvrable : **115 SAMU social** (24h/24 7j/7)

Si la patiente ne souhaite pas quitter le domicile :

Rédiger un **signalement** à envoyer au Tribunal Judiciaire de Lyon (obligatoire si femme enceinte) :

tj-lyon@justice.fr

Hospitalisation pour mise à l'abri

Rappel des numéros d'urgence

-Réalisation des soins médicaux, écoute active

-S'entourer de professionnels spécialisés (avec accord de la patiente)

-Orientation psychothérapeutique proposée

-Explication du plan de sécurité (cf Déclic Violence)

-Applications Mobiles (App-Elles, Ma sécurité)

- Rappel des numéros d'urgence

NUMEROS D'URGENCE

17 : Police et Gendarmerie (**danger**)

18 : Pompiers **15** : SAMU **112** : Urgences Europe

3919 : Violences Femmes Info (écoute) **114** par sms

Besoin d'accompagnement :

Maison de la Métropole (dont PMI) : **04.28.67.16.70**

Maison du Rhône (dont PMI) : **04.78.45.78.20**

VIFFIL : 04.78.85.76.47 (professionnels et patientes)

TANDEM : **04.81.04.11.90** CIDFF : **04.78.39.32.25**

CCAS des communes : cf site internet des mairies

Boîtes à outils : [Site internet Déclic violence](#), [Stop-violences-femmes.gouv](#), [Signaler une violence en ligne](#)

Support de la formation VIFFIL pour PS disponible dans le dossier Formations sur l'Espace Pro

SIGNALEMENT

Pour personne majeure hors d'état de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique

Dr (nom, prénom) :
Adresse d'exercice :

Je certifie avoir examiné le¹ :

- M. ou Mme

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Sexe :
- Adresse :

- Accompagné (rayer la mention inutile) Oui Non

- Si oui : indiquer si possible l'identité et les coordonnées de la personne accompagnatrice et ses liens avec la personne examinée

- La personne accompagnatrice nous a dit que : « _____

_____ »

- M. ou Mme nous a dit que : « _____

_____ »

_____ »

- Examen clinique fait en présence de la personne accompagnatrice (rayer la mention inutile): Oui Non
- Description du comportement (les signes psychiques constatés) pendant la consultation :

- Description des lésions physiques s'il y a lieu (noter le siège et les caractéristiques sans en préjuger l'origine) :

Compte-tenu de ce qui précède et conformément à la loi, j'adresse ce signalement au Procureur de la République de²

Fait à _____, le _____
Signature et tampon du médecin ayant examiné la personne :

¹ Date et heure de l'examen clinique

² Ville du TGI du lieu de résidence de la personne examinée